

## REVOLUTION DES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE

### Le Ceser préconise de miser davantage sur les nouvelles mobilités

**9 décembre 2016** Pour alimenter la réflexion de l'Exécutif régional sur les mesures visant à "révolutionner les transports", Valérie PECRESSE a sollicité le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). Dans l'avis adopté le 8 décembre 2016, l'assemblée consultative formule des recommandations, notamment sur le projet « Grand Paris des bus » dont les premières mesures ont été votées le 6 décembre par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif).

Le Ceser approuve la volonté du Conseil régional de procéder à une « révolution dans les transports en Ile-de-France ». Il considère que le programme d'investissement en matériel roulant et de rénovation du réseau aura un impact réel sur l'amélioration de la régularité et du confort des Franciliens. Une meilleure mobilité a un impact positif sur les conditions de déplacement des usagers des transports collectifs et, par conséquent, sur la productivité des entreprises et sur les services publics. Toutefois, le Ceser souligne, qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre un réseau de transport cohérent et diversifié et le développement économique car d'autres facteurs entrent en jeu.

Concernant le « Grand Paris des bus », l'assemblée consultative attire l'attention sur la nécessité d'augmenter l'amplitude et la fréquence de desserte des bus de rabattement sur les gares dans les zones les plus urbanisées, notamment de la Grande Couronne. Elle préconise un diagnostic sur la qualité et les modalités de desserte des zones les moins bien desservies. Un plan d'accompagnement des acteurs pour le développement des transports alternatifs (covoiturage, auto-partage, transport à la demande, ...) est également à mettre en place.

Sur le projet de plan anti-bouchons pour changer la route, le Ceser rappelle qu'à de maintes occasions, il a souligné la nécessité de réaliser de grands travaux d'infrastructures permettant de fluidifier le réseau (notamment bouclage A4-A86, bouclage A104). Pour augmenter le nombre d'occupants par voiture (aujourd'hui de seulement 1,3 en moyenne) et diminuer significativement la congestion des voies, le Ceser encourage le développement des « nouvelles mobilités » facilitant l'usage des modes de transport collaboratifs.

#### CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - [sarah.le-borgne@iledefrance.fr](mailto:sarah.le-borgne@iledefrance.fr) - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95